

**Discours à l'occasion du deuxième anniversaire
de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
(Lundi 30 juillet 2001)**

"Louange à Dieu Seul,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple

La célébration aujourd'hui de cette glorieuse fête nationale va bien au-delà de la commémoration de l'intronisation d'un souverain. Elle marque le renouvellement du serment sacré et éternel de la Bei'a et la réaffirmation du pacte constitutionnel, lesquels assignent à ton Roi, Amir Al-Mouminine (commandeur des croyants), protecteur de la communauté des fidèles, défenseur de la foi et de la loi, la mission de garantir ta souveraineté, ton unité nationale, et ton intégrité territoriale ainsi que la continuité et la pérennité de ton état. Il assume, au même titre, la responsabilité de te guider et de définir les grandes options de la nation, dans le cadre de la monarchie constitutionnelle démocratique et sociale.

Le trône au Maroc a, de tout temps, été davantage que le symbole de la souveraineté, car il incarne encore et toujours un leadership national, responsable et conscient de la mission exaltante dont il est le dépositaire et qu'il conduit dans le cadre d'une monarchie populaire où, dans une parfaite symbiose, le trône et le Peuple ne font qu'un. Aussi, cette commémoration constitue-t-elle, chaque année, un moment privilégié pour réfléchir et agir. Pour autant, il ne s'agit pas de se demander "qui sommes-nous ?" ou "que voulons-nous?" Car, en effet, le Maroc est un état pétri d'histoire et de civilisation, fermement attaché à son identité et à ses valeurs sacrées, constamment ouvert aux nouvelles exigences de son temps, uni derrière son Souverain, attelé à l'histoire en marche, un état conscient de ses marques et ses repères et qui sait d'où il vient, qui sait où il va.

Nous nous réclamons volontiers de ce pays où le trône a tenu tête au colonialisme et résisté aux tentations débridées de recours au parti unique, à l'économie dirigiste et au mimétisme des clichés exogènes ; cela, pour que le Maroc se dote d'un projet de société authentiquement démocratique. De ce fait, le pays s'est effectivement singularisé par le savant dosage qu'il a pu réaliser entre son fidèle attachement à ses traditions ancestrales et sa volonté d'édifier un état moderne, conduit par le Roi, Amir Al-Mouminine, et doté d'institutions démocratiques opérant dans un cadre organisé et rationalisé qui fixe, pour chaque acteur, le champ de ses droits et les limites de ses devoirs, suivant une démarche de démocratie authentique dont le principal dessein est d'assurer le développement sur la base de la libre entreprise empreinte d'un esprit de solidarité et d'entraide sociale.

Si nous sommes fiers d'être les pionniers de ce projet clair et limpide de société démocratique qui a permis au Maroc d'inscrire tant de réalisations à son actif, cela ne peut, pour autant, occulter les embûches que nous avons rencontrées sur notre chemin, ni les défaillances et les hésitations qui nous ont gênés dans notre élan. Toutefois, nous ne saurions éluder cette interrogation : "ne pouvons-nous pas avancer plus vite ? Notre performance n'aurait-elle pas pu être meilleure ?

Ouvrons donc, en ce jour de fête, pour que le dialogue franc et ouvert qui nous réunit soit aussi l'occasion de dire à chaque Marocaine et à chaque Marocain qu'ils peuvent s'enorgueillir des vertus remarquables de ce projet de société, en leur faisant prendre conscience des atouts dont nous disposons, en vue de les consolider, tout en ayant à l'esprit les limites qui obèrent nos possibilités et les handicaps qui ont, jusque-là, entravé notre marche. Cependant, il ne s'agit pas de céder au défaitisme et au scepticisme, mais plutôt de stimuler la volonté et d'affermir la cohésion des citoyens. Il s'agit, également, d'identifier les solutions et d'explorer les ressources à mobiliser pour parachever la réalisation de ce projet de société démocratique car nous avons fait le serment, devant toi, dès notre accession au trône de nos glorieux ancêtres, d'oeuvrer avec abnégation et sans relâche pour la concrétisation parfaite de ce projet, dans tous les domaines.

Cher Peuple,

Nous nous sommes attaché, au cours de l'année écoulée, à consolider les acquis enregistrés par notre pays en matière de démocratie politique. Nous entendons continuer sur la même voie, renforçant les libertés publiques et les droits de l'homme, la séparation des pouvoirs, l'équilibre entre eux et l'indépendance de chacun, et consolidant les institutions représentatives, la décentralisation et la régionalisation.

A cet égard, et dans la perspective de la fin du mandat des institutions élues aux niveaux national et local, nous tenons à affirmer que le renforcement de la stabilité politique et de la continuité institutionnelle dont jouit notre pays, ainsi que la maturité atteinte par l'édifice démocratique national, requièrent l'organisation des élections dans les délais constitutionnels et légaux normaux. Et quand nous parlons d'élections organisées selon leur calendrier normal, nous ne songeons pas uniquement aux opérations de vote, mais également aux différentes phases du processus électoral qui doivent intervenir dans les délais, et en particulier, la campagne électorale qui ne doit démarrer que dans les délais prescrits par la loi.

En tant que garant des intérêts supérieurs de la nation et des citoyens, nous attirons l'attention sur la nécessité de ne pas entraîner le pays dans une campagne électoraliste réductrice. Nous soulignons, en outre, qu'il ne faut pas confondre une campagne électorale aux échéances légales bien définies, avec une campagne électoraliste et politicienne qui sème la zizanie, empoisonne le climat politique et détourne les citoyens des problèmes réels du pays, en focalisant leur attention sur la surenchère et les problèmes subsidiaires. D'ailleurs, les difficultés que connaît actuellement le Maroc sont imputables, en grande partie, à cette frénésie électorale.

Nous exhortons donc la classe politique à faire de la période qui nous sépare des élections, un moment privilégié de mobilisation nationale et d'émulation loyale dans la préparation de programmes concrets, réalistes et réalisables, qui s'articulent autour d'un noyau dur de priorités effectives - au lieu de tenir toute chose pour prioritaire -, des programmes, donc, qui mettent essentiellement l'accent sur les moyens de créer des richesses et de mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation de notre projet de société.

C'est cette démarche qui devrait prévaloir, en lieu et place des thèses qui prônent la distribution des richesses avant leur création. Nous insistons donc sur la nécessaire intensification des efforts pour mettre en oeuvre les réformes structurelles profondes qui, elles, transcendent toute approche politicienne, conjoncturelle et étroite.

Avec la même fermeté, nous faisons remarquer que les élections et les modes de scrutin, ne constituent pas une fin en soi. Ils représentent plutôt un moyen démocratique à même de favoriser l'émergence d'une élite d'hommes d'état et de dégager une majorité homogène issue d'élections compétitives et honnêtes, qui expriment en toute fidélité, et dans une totale transparence, les choix des électeurs et de l'opinion publique et qui reflètent la réalité de notre paysage politique et partisan.

Nous tenons à préciser, à cet égard, que le gouvernement et les pouvoirs publics sont tenus, certes, d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la proposition et la mise en oeuvre des mesures législatives et réglementaires propres à garantir le respect par les autorités administratives de l'inviolabilité du scrutin, sous le contrôle vigilant, efficace et indépendant, de la justice dans toute la diversité et la hiérarchie de ses juridictions. Il n'en demeure pas moins que, parallèlement, il incombe aux différents acteurs du processus électoral -individus, formations politiques et syndicales, associations professionnelles- de faire preuve des vertus que dicte la conduite citoyenne, car, ce qui nous manque, en définitive, ce ne sont pas tant les textes juridiques à caractère démocratique, que l'adhésion totale à la démocratie dont il faut s'imprégner en tant que culture et en tant que conduite.

Par ailleurs, et parce que nous sommes convaincu des vertus de la démocratie locale, nous avons veillé à la consolidation de la démocratisation, de la modernisation et de la rationalisation de la charte des collectivités locales, de sorte que ces entités deviennent de puissants leviers du développement économique et social.

A cet égard, nous attachons la plus haute importance à la question de la région et de la régionalisation. Il s'agit là, pour nous, d'un choix stratégique et non d'une simple construction administrative. Nous l'envisageons comme un édifice démocratique qui est fondamental pour la réalisation du développement économique et social. Nous y voyons aussi l'avènement d'une administration déconcentrée, de proximité, gérée par des élites régionales ; ainsi que l'éclosion des particularismes culturels dont la diversité constitue une source d'enrichissement pour la nation Marocaine.

Nous sommes convaincu que la démocratie ne consiste pas seulement à réaliser l'égalité dans un état-nation, de droit, uni ; mais elle requiert également un substratum culturel qui illustre le respect de la diversité des particularismes culturels régionaux en offrant à ceux-ci un espace de nature à en assurer la continuité, la créativité et la diversité qui forgent harmonieusement l'unité nationale. aussi, considérons-nous la glorieuse fête du trône, qui incarne l'unité de notre Peuple et qui, reliant notre passé à notre présent, nous incite à réfléchir sur les moyens d'assurer un avenir meilleur pour notre nation, constitue l'occasion idoine pour t'entretenir, cher Peuple, d'une question importante qui nous intéresse tous, à savoir la question de l'identité nationale, identité qui se caractérise par sa diversité et son caractère pluriel, tout comme elle se singularise par son homogénéité, son unité et son originalité à travers l'histoire.

Identité plurielle, parce que bâtie autour d'affluents divers; Amazigh, Arabe, Sub-Saharien, Africain et Andalou, autant de terreaux qui, par leur ouverture sur des cultures et des civilisations variées, et en interaction avec elles, ont contribué à affiner et enrichir notre identité. Quant à l'homogénéité, elle s'est réalisée par l'attachement, dans la fraternité, à la foi islamique, ferment indissoluble de l'unité de notre nation. Notre identité a réussi à donner une illustration concrète de l'unité, de l'intégration et du brassage qui se sont opérés dans le cadre d'une nation unifiée, ne connaissant ni majorité, ni minorité, car ses citoyens se rejoignent à l'unisson autour de ses valeurs immuables et ce, grâce à la pérennité de notre régime

monarchique qui s'est attaché, treize siècles durant, à entourer de sa constante sollicitude, notre identité, dans son unité et sa diversité ; ce qui lui a permis de se singulariser, tout au long de notre histoire nationale, par ses spécificités, à nulles autres pareilles.

Notre vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait son âme - a tenu, dans son discours à la nation, du 20 août 1994, à l'occasion de la commémoration de la révolution du Roi et du Peuple, à partager avec toi, cher Peuple, la vision perspicace qu'il avait de la question de la langue et de l'identité marocaine. Sa Majesté, -que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde- dit en substance : "... notre histoire, comme je te l'ai dit cher Peuple, est une histoire glorieuse dont nous, Marocains, sommes les artisans. Nous sommes un Peuple historique, un Peuple dont l'histoire repose sur des fondements multiples, solides et sains, des fondements riches par leur diversité, leur génie et leur authenticité...".

Notre regretté Père a, en outre, souligné que "... au moment où nous engageons une réflexion nationale sur l'enseignement et les cursus, il convient d'envisager l'introduction, dans les programmes, de l'apprentissage des dialectes, sachant bien que ces dialectes ont contribué, aux côtés de l'arabe, la langue mère, celle qui a véhiculé la parole de Dieu -Glorifié soit Son Nom-, le Saint Coran, au façonnement de notre histoire et de nos gloires...".

Depuis, des efforts nationaux importants ont été consentis et des commissions de réforme se sont succédées, le tout couronné par la charte nationale de l'éducation et de la formation que nous avons validée et qui a fait l'objet d'un large consensus de la nation, dans toutes ses composantes politiques, syndicales, économiques, scientifiques et associatives, représentées au sein de la commission spéciale de l'éducation et de la formation.

Cette charte a dessiné les contours d'une politique linguistique claire qui fait de la langue arabe, en sa qualité de langue officielle et en tant que langue du Saint Coran, la principale langue d'enseignement dans tous les cycles, qui prône l'ouverture sur les langues étrangères et qui introduit pour la première fois dans notre pays, l'Amazigh dans le système éducatif national.

Au moment où nous conduisons des réformes déterminantes dans des domaines d'importance vitale, animé que nous sommes d'une volonté inébranlable, confiant dans la sagesse et le courage de notre Peuple, nanti de la protection et de la bénédiction divines qui accompagnent tout grand dessein inspiré par la vertu ; soucieux, en outre, de consolider les piliers sur lesquels repose notre identité ancestrale et gardant à l'esprit la nécessité de donner une nouvelle impulsion à notre culture Amazigh qui constitue une richesse nationale, afin de lui donner les moyens de se préserver, de se développer et de s'épanouir, nous avons décidé de créer, auprès de notre majesté chérifienne et sous notre haute protection, un institut royal de la culture Amazigh auquel nous assignons, outre la promotion de la culture Amazigh, la mission d'assurer, aux côtés des départements ministériels concernés, la conception, la préparation et le suivi du processus d'intégration de l'Amazigh dans le système de l'enseignement.

De même, nous confions à cet institut, dont le dahir portant sa création sera préparé sous Notre égide et que nous installerons dans ses fonctions prochainement, le soin de proposer les politiques appropriées qui sont de nature à renforcer la place de l'Amazigh dans l'espace socio-culturel et médiatique national, ainsi que dans les affaires locales et régionales. nous aurons ainsi donné sa substance à la dimension culturelle du nouveau concept de l'autorité que nous nous efforçons constamment de mettre en oeuvre, de sorte que toutes les régions du

royaume puissent gérer leurs affaires dans le cadre de la démocratie locale dont nous nous employons à affermir l'ancrage, et de l'unité de la nation dont nous sommes le dépositaire.

Il nous a déjà été donné de souligner, à l'occasion de l'ouverture de la dernière session parlementaire, l'importance de la réhabilitation de l'action politique et partisane vertueuse, et de la consolidation du rôle des partis politiques en tant qu'école authentique de la démocratie. En effet, dans la mesure où ces partis sont des structures auxquelles la constitution a confié une mission d'organisation et de représentation des citoyens, nous avons donné nos hautes instructions au gouvernement pour que, à l'instar des collectivités locales, des chambres professionnelles et des syndicats qui disposent de textes précisant pour eux les conditions d'exercice de cette mission constitutionnelle, il élabore, à l'intention des partis politiques, une législation spécifique qui les distingue des associations et qui permette d'assurer rationalité, démocratie et transparence à la formation, au fonctionnement et au financement de ces partis. Il s'agit notamment, d'empêcher que l'interdiction, par la constitution, du parti unique, ne donne lieu, dans les faits, à une prolifération de partis uniques. Il faudra aussi se garder de tomber dans l'erreur qui consiste à apprécier le degré de démocratisation d'une société en fonction de la quantité de partis épars qu'elle compte en son sein et qui n'expriment que des ambitions personnelles ou claniques limitées, au lieu de les mesurer à l'aune de la consistance et de la qualité de ces partis et de leur capacité nationale à encadrer les citoyens sur le terrain et à exprimer les aspirations qui les animent.

Quant aux droits de l'homme, nous avons tenu à en élargir l'espace, en prenant un certain nombre de mesures et d'initiatives dont nous citerons, en particulier, le projet de révision du code des libertés publiques. Nous appelons, à cet égard, le gouvernement et le parlement à en hâter l'adoption et à entamer la mise en place d'un organe spécial chargé de veiller à une saine application de la loi et de la déontologie de cette noble profession, qu'est celle de l'information et de la communication, et ce, en veillant pleinement à leurs libertés et leur pluralisme, autant qu'à l'équilibre qui doit exister entre les libertés individuelles et collectives, d'une part, et d'autre part, la nécessité de préserver l'ordre public qui constitue, du reste, le meilleur gage de l'exercice effectif de ces libertés.

Nous poursuivons notre action inlassablement pour élargir les espaces de liberté et en garantir l'exercice à travers la mise en place ou le renouvellement des institutions ayant en charge cette mission, tels le conseil consultatif des droits de l'homme et l'organe chargé de la promotion de l'intermédiation entre l'administration et le citoyen, instances que nous allons installer dans leurs fonctions prochainement, ainsi qu'à travers une révision du code de procédure pénale qui constitue une avancée significative dans ce domaine. Cette action, n'a d'égal que notre volonté de veiller à ce que le parachèvement de l'édification d'un état démocratique moderne, fondé sur les libertés publiques et les droits de l'homme, aboutisse, à terme, à l'édification d'un état fort, capable d'imposer le respect de la loi par tous et d'empêcher la polarisation de la pensée unique, au nom de la pratique démocratique.

Pour consacrer le principe d'égalité des Marocains devant la loi, nous nous sommes attaché à l'élaboration d'un projet de loi organique pour la haute cour et d'un projet de loi visant à mettre en oeuvre la procédure de levée de l'immunité parlementaire, et ce, parallèlement à l'accélération de la réforme de la justice, qui demeure un préalable pour assurer la primauté de la loi et constitue un puissant facteur d'incitation à l'investissement. Car, en effet, le raffermissement d'une justice intègre ne peut que conforter la confiance et la stabilité.

Dans la mesure où la gestion de la chose publique n'est pas l'apanage des seuls élus, mais elle est aussi du ressort de l'appareil administratif qui doit être au service du citoyen et du développement, nous tenons à souligner la nécessité de conduire une réforme administrative en profondeur ; ce qui requiert, en particulier, l'adoption d'une démarche graduelle, marquée par la constance et la circonspection, et destinée à simplifier les procédures, de sorte à les rendre transparentes, rapides, efficaces et attrayantes pour les investissements.

Nous avons le souci de voir préserver la culture et l'éthique du service public, par une élite administrative imprégnée des valeurs de compétence, de probité, de mérite et de dévouement à la chose publique, une élite qui soit à l'abri de toute sorte de pressions, et des réseaux de favoritisme, de népotisme, de corruption et d'abus de pouvoir. Par conséquent, nous ne saurions admettre qu'une position politique ou administrative soit mise à profit pour obtenir des avantages pour soi-même ou pour les siens. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils fassent preuve de fermeté à cet égard, en adoptant, outre les moyens de contrôle administratif et judiciaire dont ils disposent, de nouveaux instruments et organes d'évaluation des politiques publiques et en associant, parallèlement, le secteur privé, la société civile et les élus, à l'élaboration et la mise en oeuvre des projets.

Telle est, cher Peuple, la mission dont le trône est le dépositaire et dont la charge incombe à ton Roi, et qui, agissant en guide veillant sur ton projet moderniste et démocratique, demeure fidèle à ton identité et s'assure - comme l'exige l'ère moderne - de la permanence d'un pouvoir fort apte à garantir la pérennité de l'état, à protéger les droits et les libertés et à cristalliser tes aspirations et tes grands choix. tel est aussi ton édifice institutionnel, solide par ses fondements, parfait dans son esprit, perfectible et renouvelable dans son architecture, selon les enseignements tirés de la marche de ses institutions, en fonction des besoins de modernisation et de rationalisation de ses structures et dans la perspective du règlement définitif de notre cause nationale.

Dans l'accomplissement de la mission qui nous incombe en tant que dépositaire de la souveraineté du royaume et garant de son intégrité territoriale, nous avons constamment tenu à apporter une réponse aussi prompte que positive aux résolutions du conseil de sécurité et aux démarches et propositions du secrétaire général de l'Onu et de son représentant personnel, avec lesquels nous avons entamé un dialogue constructif, en vue de trouver une solution politique pour ce conflit artificiellement entretenu autour de la Marocanité de notre Sahara, solution s'inscrivant dans le cadre de la régionalisation et de la démocratie, dans leur acception la plus large, et confortée par une indéfectible adhésion aux constantes immuables que sont l'unanimité, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Maroc. Convaincu de la justesse de notre cause, nous avons inscrit le développement des provinces du sud, en tête de nos préoccupations. aussi, avons-nous donné nos hautes instructions à notre gouvernement pour que soient prises toutes les mesures propres à garantir une vie décente à tous nos fidèles sujets dans nos provinces du sud, aussi bien ceux qui sont demeurés, en permanence, résolument mobilisés, que ceux qui ont rejoint la patrie clémente et miséricordieuse.

Avec la même fermeté et autant de détermination, nous avons conduit la mission qui nous est dévolue en notre qualité d'Amir Al-Mouminine, protecteur de la communauté des fidèles, de la foi et de la loi. Ainsi, avons-nous rétabli les mosquées dans leur mission spirituelle, éducative et civique. De même que nous avons procédé à la restructuration du conseil supérieur et des conseils régionaux des oulémas, de sorte qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans les domaines du culte et des relations humaines, loin de tout dogmatisme ou

extrémisme. nous nous sommes attaché, par ailleurs, à faire en sorte qu'aussi bien les desseins suprêmes de la religion musulmane, si tolérante, que l'Ijtihad et l'équité qui les sous-tendent et l'harmonisation de nos textes avec les conventions internationales ratifiées par le royaume, soient la base même de la promotion de la condition de la femme. Nous avons, à cet égard, mis en place une commission consultative chargée de la révision du code du statut personnel, accédant ainsi à une requête de toutes les associations féminines Marocaines.

Cher Peuple,

Notre projet de société, en prenant une option pour l'économie de marché, avait un caractère précurseur. Il aurait pu nous assurer davantage de prospérité s'il n'avait fallu déployer tant de patience, d'endurance et de force de persuasion, pour réunir le consensus nécessaire autour de ses éléments de base, et surmonter les multiples obstacles, d'ordre objectif et subjectif, qui entravaient son évolution.

Nous avons donc engagé la bataille du démantèlement de ces entraves, en encourageant l'entreprise Marocaine à rompre définitivement avec ses velléités rentières et attentistes, qui sont incompatibles avec l'esprit d'initiative, et en nous employant à mettre les pouvoirs publics au service de l'investissement, en rendant le climat général plus propice aux investissements, en créant des guichets uniques au niveau régional et en réduisant les coûts de production, aux niveaux énergétique et fiscal. Nous attachons un intérêt particulier aux petites et moyennes entreprises. nous les avons, ainsi, dotées d'une charte qui est de nature à renforcer leur rôle essentiel pour remporter la bataille de l'emploi des jeunes, et à leur permettre d'assurer une gestion moderne de leurs dossiers d'investissement, avec des garanties de financement.

Parce que nous tenons à faire du fonds Hassan II pour le développement économique et social, un puissant levier de l'investissement productif et un instrument efficace de développement de la richesse économique nationale, nous avons décidé d'ériger ce fonds en agence nationale et de lui affecter une part significative des recettes issues de la privatisation et de l'ouverture du capital des entreprises publiques qui constituent un patrimoine de la nation, afin de développer ce capital économique national et de le fructifier pour créer de nouvelles richesses, au lieu de le dépenser dans la consommation. C'est dans ce contexte que nous avons tenu à faire du fonds Hassan II, une parade contre les principales entraves à l'investissement, en l'occurrence, le renchérissement du foncier et l'absence ou l'insuffisance de sites équipés, et ce, en aménageant des zones industrielles et des sites touristiques et commerciaux, avant de les céder aux investisseurs à des prix raisonnables. Il s'agit aussi de financer des projets qui drainent les investissements privés et de soutenir le secteur du bâtiment et du logement social, la construction d'autoroutes et les autres travaux d'infrastructure, ainsi que les établissements de micro-crédit et les technologies de l'information et de la communication.

Si la sécheresse, coïncidant avec une conjoncture internationale difficile, marquée par la hausse de la facture pétrolière, les fluctuations des cours des devises fortes, a empêché la réalisation intégrale des résultats que laissait prévoir le décollage économique, il n'en demeure pas moins que nous avons enregistré des performances encourageantes dans les secteurs prometteurs de l'économie moderne, à savoir, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'artisanat, la pêche maritime, les activités d'exportation et le tourisme.

Nous nous sommes attaché, en particulier, à relever le défi de faire du secteur touristique, une puissante locomotive pour le développement, tant sont importantes les opportunités d'emploi

qu'il génère et les devises qu'il procure, ainsi que l'ouverture qu'il favorise en tant que vecteur de la modernité, qu'activité économique, et aussi, en tant que culture et art de communication et d'interaction avec l'autre. Nous avons, en outre, œuvré à la clarification de la visibilité stratégique dans le domaine touristique, à travers un accord-cadre qui a été signé par le gouvernement et les promoteurs touristiques et qui vise à porter à pas moins de 10 millions par an, le nombre de touristes accueillis par le Maroc, à la fin de cette décennie. Aussi, exhortons-nous tous les acteurs qui opèrent dans ce secteur vital à redoubler d'efforts pour relever ce défi. nous appelons, parallèlement, le gouvernement et le parlement à conforter le mouvement de hausse enregistré dans le nombre de touristes et le volume des recettes et des investissements touristiques, et à accélérer, à cet effet, le processus d'adoption des textes législatifs et réglementaires devant encadrer le secteur touristique. Ces textes sont destinés à mettre en place un système transparent et équitable de classement, de qualité et de contrôle rigoureux, et à assurer la restructuration et la dynamisation de l'office national du tourisme, ainsi que la diversification du produit touristique, la mise à niveau qualitative et quantitative des ressources humaines dans le domaine touristique et l'adoption de l'approche régionale et de partenariat dans la gestion de ce secteur vital.

Dans ce contexte, nous engageons notre gouvernement à poursuivre résolument et inlassablement l'effort de clarification de la visibilité économique pour l'investisseur, en mettant en oeuvre une série de mesures et de programmes concrets et incitatifs, susceptibles de stimuler l'investissement productif, créateur d'emplois, et également, par le biais de projets bien définis et réalisables. Parallèlement à la poursuite, pour la deuxième année consécutive, du programme de lutte contre les effets de la sécheresse à travers des projets concrets de développement rural intégré, traitant ce fléau, comme un phénomène structurel, nous avons poursuivi la mise en oeuvre de programmes de grands ouvrages agricoles, notamment la construction de barrages et l'irrigation des terres. de même que nous avons annoncé, devant le conseil supérieur de l'eau, réuni sous notre présidence, notre politique nouvelle qui vise à préserver les acquis, tout en s'adaptant aux contraintes de l'environnement naturel. La terre, l'homme et l'eau, tel est le triptyque sur lequel nous avons fondé notre politique agricole; telle est aussi la finalité de la sollicitude particulière que nous réservons aux agriculteurs, surtout les petits, que nous avons tenu à exonérer d'une grande partie de leur dette, tout en rééchelonnant le remboursement du reliquat sur le long terme.

Nous réitérons donc notre appel pour que l'eau soit considérée et traitée comme un bien précieux et irremplaçable et pour que la terre arable soit perçue comme une richesse dont la superficie, lorsqu'elle ne rétrécit pas, n'est, en tout cas, pas extensible. L'homme doit, au même titre, être reconnu, à la fois, comme le moyen et la finalité du développement rural, d'où la nécessité d'assurer sa formation, d'améliorer ses conditions de vie et de rompre son isolement.

Cher Peuple,

Le succès qu'a connu l'opération d'ouverture du capital de Maroc Telecom et les progrès enregistrés dans ce secteur, nous amènent à nous inspirer de cette expérience pour adopter une vision stratégique de réforme des entreprises publiques. il s'agit de doter celles-ci de structures juridiques et financières modernes, en adéquation avec leur mission. il s'agit aussi de renforcer leur compétitivité interne et externe, d'ouvrir leur capital au secteur privé, national et étranger -de sorte qu'elles puissent continuer à participer au développement de l'économie nationale-, et de forger, enfin, des alliances stratégiques appelées à devenir le fer de lance de la mondialisation de l'économie Marocaine.

Cependant, l'ouverture sur le capital privé -qu'il soit national ou étranger-, ne signifie en aucune manière l'abandon de la mission de service public, qui est dévolue aux entreprises publiques. son objectif ultime devrait être plutôt d'améliorer leur gestion, de renforcer leurs interventions, de faciliter leur contrôle et de les doter de ressources nouvelles propres à leur garantir une productivité et une compétitivité accrues, toujours au service de l'intérêt général.

Si les opérations de privatisation, d'ouverture du capital des entreprises publiques et d'attribution de concessions pour leur exploitation, ont permis au trésor de l'état de réaliser des recettes exceptionnelles, nous attendons de notre gouvernement qu'il investisse ces ressources, comme c'est le cas avec le fonds Hassan II pour le développement économique et social, pour créer d'autres richesses, en mettant en place des projets sélectionnés avec rigueur. Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de rationaliser les dépenses publiques, de combattre le gaspillage sous toutes ses formes et de préserver les équilibres économiques et financiers, obtenus au terme de plusieurs années de sacrifices. Nous appelons donc le secteur bancaire à intensifier ses efforts de modernisation, et l'incitons à investir et à assainir certains de ses établissements qui sont aux prises avec quelques difficultés, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle de levier du décollage économique.

Nous sommes convaincu que si les conditions matérielles et financières sont fondamentales pour stimuler l'investissement, elles n'en restent pas moins tributaires de l'existence d'un climat social sain et d'un esprit de coopération et de partenariat dans les relations de travail. Partant de cette conviction, nous incitons les syndicats, les entreprises et les pouvoirs publics à adopter une culture sociale nouvelle, fondée sur la citoyenneté et le dialogue permanent; une culture qui substitue à la loi de la force, la force de la loi et qui privilégie les efforts propres à garantir l'emploi et l'investissement, pour gagner le pari de la mondialisation et de la compétitivité. aussi, renouvelons-nous notre appel à notre gouvernement pour qu'il élabore promptement le texte relatif au conseil économique et social.

Au lieu de considérer que le climat social propice à l'investissement et à l'emploi, se réduit à la simple adoption d'un projet de code de travail - qui, au demeurant, doit être tranché définitivement -, nous appelons à l'adoption d'un nouveau contrat social global, prévoyant notamment la mise en application du code de travail, l'élaboration du projet de loi organique fixant les conditions d'exercice du droit de grève et la mise en oeuvre du régime d'assurance-maladie obligatoire. Il devrait également favoriser la création d'organismes d'oeuvres sociales pour les salariés et les fonctionnaires, régler les conflits sociaux ardues, restructurer les instances administratives et judiciaires chargées de régler des litiges de travail, associer les agents d'autorité au règlement des conflits sociaux -conformément au nouveau concept de l'autorité-, assainir la situation de la caisse nationale de sécurité sociale et des mutuelles, veiller au respect des textes de base de la législation sociale, introduire des approches innovatrices en matière d'emploi des jeunes et assurer le recyclage des travailleurs pour l'accès au marché de l'emploi. Tout cela s'inscrit dans une démarche intégrée de lutte contre toutes les manifestations de déficit social, notamment la pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion. Cela n'obéit pas seulement à des préoccupations religieuses et morales, mais il s'inscrit également dans le cadre de politiques publiques destinées à favoriser le développement humain, à créer les richesses nationales et à gagner le pari de la société de l'information et de la communication, dont l'importance ne se mesure pas uniquement en termes de machines et d'équipements, mais aussi à l'aune du développement et de la mise à niveau du capital humain. C'est dans cet esprit que nous avons entamé la mise en oeuvre de la charte nationale de l'éducation et de la formation, en en faisant la priorité nationale pour toute

la décennie en cours. Nous avons donc la volonté d'en concrétiser les nobles desseins, qui transcendent toute autre considération.

Si plusieurs chantiers sont déjà lancés dans ce domaine, la réforme du système d'éducation et de formation requiert, néanmoins, un souffle et une audace accrues; car il s'agit d'un tout, homogène qui ne souffre ni division ni traitement sélectif. Il exige, en outre, un engagement, non seulement en termes quantitatifs, mais également qualitatifs, surtout dans les étapes fondamentales que constituent la généralisation de la scolarisation, l'enseignement pré-scolaire et la réforme de l'université; étant entendu que la réforme du système sera soumise à une évaluation impartiale et continue. Nous attendons donc de notre gouvernement de prévoir, dans le budget de l'état, les crédits nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de la charte, et d'élaborer les textes de loi et les mesures fiscales qui sont de nature à aider les collectivités locales et le secteur privé à jouer pleinement leur rôle en tant que partenaires efficaces et sérieux voués à la réalisation des nobles objectifs de la réforme.

Eu égard à la sollicitude particulière dont nous entourons la famille de l'éducation et de la formation, et afin de l'encourager à appliquer cette réforme dont la mise en oeuvre dépend de sa mobilisation, nous avons veillé à la mise en place d'un cadre juridique et à l'affectation des crédits nécessaires à la fondation Mohammed VI des oeuvres sociales du personnel de l'éducation et de la formation, dont nous comptons installer les instances dirigeantes très prochainement.

Nous exhortons donc tous les opérateurs, en l'occurrence les pouvoirs publics, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, à redoubler d'efforts pour assurer le succès de ce projet de nouvelle école Marocaine dont dépend la formation d'un citoyen fidèle à son identité, apte à relever les défis de la modernité.

Cher Peuple,

Si nous nous sommes consacré au raffermissement de ce projet de société au niveau national, nous n'avons pas, pour autant, cessé de fructifier son rayonnement démocratique, pour conforter la réputation du Maroc, en tant que pôle régional et international dynamique, partenaire écouté des grandes puissances, défenseur des causes justes des pays en développement, et en tant que centre de rayonnement à la stabilité exemplaire. Nous tenons à ce que notre diplomatie demeure en synergie avec les mutations rapides que connaissent les relations internationales, qu'elle continue d'être un acteur influent dans les organisations internationales, oeuvrant inlassablement à la concrétisation des nobles objectifs qu'elles poursuivent pour la mise en place d'un nouvel ordre mondial équitable et solidaire où règnent la paix et la concorde.

Le patrimoine du royaume, forgé par l'histoire et la civilisation, son rayonnement international et sa position stratégique, sont autant d'atouts que nous nous employons à préserver, tout en veillant à la stabilité de notre environnement et au respect de nos engagements à l'égard de nos frères et nos partenaires.

Ainsi et dans le droit fil de notre politique de solidarité avec le continent africain auquel nous unissent les liens de l'histoire, de la civilisation et de la religion -outre les relations de solidarité unitaire actuelles-, nous attachons un intérêt particulier au renforcement de ces efforts, à travers les échanges de visites et de délégations; ce qui s'est traduit par le renforcement de nos relations avec les états africains frères, tant au niveau bilatéral que

multilatéral, et plus particulièrement au niveau des rencontres au sommet. Ainsi, nous avons, soit accueilli, soit effectué des visites officielles auprès de nos illustres frères, leurs excellences les chefs d'état du Sénégal, du Ghana, du Niger et du Togo.

Parallèlement, nous avons tenu à être présent dans les grandes manifestations qu'a connues notre continent, en participant personnellement au 21^e sommet des chefs d'état d'Afrique et de France, qui s'est tenu dans la capitale camerounaise. Nous avons, à cette occasion, lancé un appel pour que soient prises en compte la situation exceptionnelle de l'Afrique et la dimension humaine des contraintes de la mondialisation qui pèsent sur elle.

Outre la contribution du Maroc aux programmes de développement de 17 états africains, nous avons dépêché notre premier ministre pour représenter notre majesté à la 3^e session de la conférence de la communauté des états sahélo-sahariens. Cette réunion, qui s'est tenue au Soudan, a été marquée par l'adhésion de notre pays à cette structure dont nous espérons qu'elle ouvrira de nouvelles et sérieuses perspectives de coopération africaine.

Notre pays a, en outre, organisé, sous notre haut patronage, et sous la présidence effective de son altesse royale la princesse Lalla Meryem, le premier sommet des premières dames africaines, manifestation qui s'est penchée sur la situation de la petite fille africaine, et qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du sommet mondial de l'enfant. A cet effet, nous avons confié à notre frère, son altesse royale le prince Moulay Rachid, la présidence de la commission nationale préparatoire où siègent -outre les représentants des départements gouvernementaux- les associations de la société civile. Sous l'impulsion de leurs altesses royales, cette commission a déployé des efforts efficaces, tant dans la préparation de la participation Marocaine à ce sommet, que dans l'organisation de rencontres ministérielles et associatives, africaines et arabes, visant à assurer une bonne contribution du Maroc et de l'Afrique à ce forum onusien.

Notre attachement au renforcement des relations de solidarité et de coopération avec nos frères africains, n'a d'égal que l'intérêt, très grand, que nous portons à nos frères du monde arabe. En effet, les causes qui sont celles de la nation arabe occupent une grande place dans notre réflexion et nos préoccupations, et en premier lieu, la juste cause du Peuple palestinien frère. Nous avons, à chaque occasion, soutenu les efforts visant à créer les conditions devant conduire à la cessation des féroces exactions israéliennes contre le Peuple palestinien sans défense, ainsi qu'à la reprise du dialogue pour parvenir à l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région et à l'établissement d'un état palestinien indépendant ayant, pour capitale, Al Qods Al-Sharif. A cet égard, nous avons tenu, en notre qualité de président du comité Al Qods, à convoquer une nouvelle session, consacrée à la ville sainte. Parallèlement, nous avons réaffirmé, à l'occasion de nos rencontres internationales, le refus de voir consacrées par la force, l'occupation israélienne de la ville et les tentatives visant à occulter son cachet en tant que symbole et espace de coexistence des religions célestes. Nous avons, parallèlement, apporté notre appui à l'agence Beit Mal Al Qods, en accueillant ses réunions et en soutenant les actions qu'elle mène pour remplir sa mission de sauvegarde de l'identité arabo-islamique de la ville sainte.

D'autre part, lors des sommets arabes du Caire et d'Amman, nous avons œuvré pour l'avènement, dans la région arabe, d'une nouvelle ambiance, de nature à habiliter la nation arabe à jouer un rôle probant et efficace dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région, écartant les différends et renforçant la coopération et la solidarité arabes. Nous étions heureux, dans ce contexte, de rencontrer nos frères leurs majestés, leurs altesses et leurs

excellences, les dirigeants du royaume d'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de Bahreïn, de Libye, de Tunisie, de Syrie et du Liban. Nous avons veillé, parallèlement, à ce que les réunions des sessions des commissions mixtes des états arabes frères, et les échanges de visites entre les hauts responsables, soient autant d'occasions d'approfondir la coopération bilatérale et arabe, dans les différents domaines.

Par ailleurs, il a été procédé, à notre initiative, à la signature, sous notre égide, de la déclaration d'Agadir, relative à la création d'une zone de libre-échange, parmi un groupe d'états arabes méditerranéens et à travers de nouvelles formules adaptées à la nature des orientations économiques des temps modernes.

Au niveau de l'organisation de la conférence islamique, le royaume a déployé des activités intenses. Dans ce cadre, le Maroc a participé à la 9ème conférence islamique au sommet qui s'est tenue à Doha, où nous avons réaffirmé nos positions constantes de solidarité à l'égard de toutes les causes islamiques. En outre, le Maroc apporte une contribution positive à tous les organes subsidiaires de l'OCI et aux programmes réalisés sous l'égide de son secrétariat général. A cet égard, les états islamiques frères ont tenu unanimement à ce que le Maroc continue d'assumer la direction de cet organe. Dans le cadre de notre action visant à élargir les perspectives de coopération entre le Maroc et les états d'Asie, nous avons effectué, en

république de l'Inde, une visite officielle qui a contribué à renforcer les rapports d'amitié séculaire qui nous unissent à ce grand pays. de même que nous avons chargé notre premier ministre d'effectuer une visite au Pakistan et en Iran, marquant ainsi notre volonté de raffermir les relations du Maroc avec ces grands pays islamiques.

S'agissant de l'union du maghreb arabe, où convergent les cercles arabe, islamique, africain et méditerranéen de notre politique étrangère, le Maroc a réagi aux initiatives visant à réactiver les mécanismes de l'union, avec un esprit constructif qui n'a d'égal que le souci qui l'anime de voir s'amorcer une relance de l'UMA sur la base du réalisme et de la crédibilité et selon une vision prospective. Nous réaffirmons, donc, notre volonté d'aplanir tous les obstacles qui empêchent la remise en marche de cette union qui constitue pour nous un choix stratégique.

Quant à nos relations avec l'Europe, elles ont amorcé une nouvelle phase, marquée par l'entrée en vigueur de l'accord d'association signé entre le Maroc et l'union européenne et par l'affirmation de notre nouvelle approche visant l'écllosion d'un nouveau type de relations, plus fortes, avec l'union européenne, dans le cadre d'un système de partenariat avancé qui, au-delà des approches techniques conventionnelles, épouse des orientations ayant une dimension globale, de solidarité renouvelée, comme nous l'avons souligné lors de notre visite en république française amie.

Dans le même ordre d'idées, le royaume a joué un rôle efficace dans la dynamisation de la coopération euro-méditerranéenne, illustrant ainsi la mission constructive qui a toujours été la sienne dans la région méditerranéenne. en effet, notre diplomatie a, en toute occasion, souligné la nécessité d'explorer une nouvelle voie qui permette à la région méditerranéenne d'évoluer pour devenir un havre de paix et de prospérité, dans le respect des valeurs et des cultures de toutes les parties.

Dans le même esprit, nous oeuvrons résolument et de concert avec la nouvelle administration américaine pour renforcer encore davantage les relations d'amitié historique et de coopération fructueuse qui unissent nos deux pays. Parallèlement, nous nous sommes employé à élargir les

perspectives de coopération et de solidarité entre le Maroc et les pays d'Amérique latine qui partagent avec nous les mêmes préoccupations en matière de développement et de culture.

Nous avons été particulièrement attentif, tant au niveau de notre politique interne, qu'à l'occasion de nos rencontres internationales et dans le cadre de notre action diplomatique, aux sujets de préoccupation de notre communauté à l'étranger. en effet, et eu égard à l'attention particulière et à la sollicitude constante que nous lui réservons, nous nous sommes attaché à mettre au point, pour aborder ces questions, une nouvelle approche.

Cher Peuple,

Le discours que nous t'adressons, en ce jour mémorable, nous offre une occasion propice pour dire toute la joie, la satisfaction et l'émotion que nous inspire une telle effusion de sentiments de loyauté et de fidélité que tu nourris à l'endroit de notre majesté. nous y sommes d'autant plus sensible que nous te savons fortement uni autour de notre trône, convaincu de notre dévouement, de la sincérité de notre action et de notre volonté de nous enquerir de ton état, dans tous les domaines et à travers tout le royaume. Nous avons, effectivement, la volonté de concrétiser les réformes essentielles devant permettre de parachever la réalisation du projet de société démocratique, comptant, pour cela, sur la participation de tous -toutes catégories et toutes institutions confondues- et sur la mobilisation de toutes tes ressources humaines et tes potentialités. nous procéderons étape par étape, jalon après jalon, pour que tes aspirations se matérialisent sur la voie du progrès et de l'essor, et pour garantir ton unité et ta souveraineté. Nous comptons aussi sur ta volonté de mobilisation totale et d'adhésion effective au combat quasi-sacré que nous menons sur les fronts économique et social. Dans ce type de "jihad", ta meilleure arme sera ta foi dans les valeurs que prône ta religion et que dicte ton patriotisme.

Nous saisissons cette occasion mémorable pour évoquer le souvenir des épopées immortelles conduites par nos glorieux ancêtres et nos valeureux héros, et pour nous recueillir sur leurs âmes et, au premier chef, celles de notre vénéré grand-père, le héros de la libération, sa majesté le Roi Mohammed V, et notre auguste père, le bâtisseur du Maroc moderne, sa majesté le Roi Hassan II - que Dieu les ait en sa sainte miséricorde -, ainsi que les martyrs de la résistance et de la libération. c'est avec fierté aussi que nous évoquons, à l'occasion de cet événement national majeur, la résistance ferme et tenace des forces armées royales, des forces de sécurité, de la gendarmerie, des forces auxiliaires et du personnel de la protection civile. nous leur renouvelons notre hommage et nous nous félicitons de leurs accomplissements et de leur dévouement au service de la patrie et des citoyens. Nous pensons, en particulier, à ceux qui sont stationnés dans le sud Marocain, veillant à la sécurité et à la stabilité du royaume. nous songeons aussi à ceux que nous avons dépêchés en Afrique et en Europe pour participer à des actions humanitaires nobles, dans le droit fil des traditions Marocaines en matière de secours, d'assistance et de renforcement de la paix.

Nous implorons Dieu de nous accorder appui et renfort à travers notre Peuple. Puisse-t-Il guider nos pas et couronner de succès nos démarches pour accomplir les nobles desseins et les actions vertueuses que nous appelons de nos vœux. Fasse Dieu que les rapports qui nous attachent les uns aux autres, puissent se perpétuer en se raffermissant dans le plus indissoluble des pactes. Puisse-t-Il agréer que la sincérité de nos propos soit relayée et étayée par la sincérité de nos actes.

"Dis : seigneur, fais-moi accéder par une entrée sincère et fais-moi sortir par une issue sincère, et couvre-moi de ta puissance protectrice".